



3 / 9 juin 2013

8<sup>ème</sup> édition

---

## **AVIS DE COURSE**

[www.normandy-week.com](http://www.normandy-week.com)



## **1/ ORGANISATION**

**NORMANDY SAILING WEEK** / La Semaine de la Voile de Normandie est organisée du 3 au 9 juin 2013 au Havre par la société Sirius Evénements, établissement affilié FFVoile, en partenariat avec la Ville du Havre, la Ligue de Voile de Haute-Normandie, le Centre Nautique Paul Vatine (CNPV), la Société des Régates du Havre (SRH), et le Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH).

## **2/ REGLES**

**2.1.** – l'épreuve est régie par :

- les Règles de Course à la Voile ISAF.
- les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile).
- les règles de classe pour les séries monotypes.
- les règles de jauge IRC pour les séries IRC.

**2.2.** – Les règles de publicité seront appliquées conformément à l'article 20.3.1 du Code de publicité ISAF ; une signalétique (autocollants 20% avant) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bonne condition de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents.

**2.3.** – Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.

**2.4.** – La langue officielle est l'anglais, à l'exception du français pour la série M34 dans le cadre du Championnat de France de Course au Large en Equipage.

## **3/ ADMISSIBILITE**

**3.1.** – Monotypes :

- J 80 (candidature Coupe de France J80)
- First Class 7.5
- M 34 (Championnat de France de Course au Large en Equipage)
- J 111 (Championnat d'Europe J111)

**3.2.** – Sportboats : un minimum de 10 unités est requis pour une constituer une série.

- Open 5.70
- Seascape
- Laser SB20
- Longtze
- Open 7.50



**3.3.** – Classes IRC : selon les classes en vigueur du Trophée Manche de l'UNCL et du Trophée Normandie, sauf changement en 2013:

- IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060
- IRC 2 : TCC inférieur à 1.060 et supérieur ou égal à 1.010
- IRC 3 : TCC inférieur à 1.010 et supérieur ou égal à 0.980
- IRC 4 : TCC inférieur à 0.980

Le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat de jauge ne doit pas être dépassé ou le poids de l'équipage ne doit pas être supérieur à 85kg multiplié par le nombre d'équipiers imprimé sur le certificat de jauge.

**3.4.** – Chaque voilier participant devra fournir un certificat de jauge monotype 2013 ou un certificat de jauge IRC 2013.

**3.5.** – Chaque voilier participant devra avoir un équipage composé d'au moins 4 personnes et de 3 personnes pour les Sportboats.

Les voiliers IRC doivent être des monocoques d'une longueur hors- tout minimum de 7m.

**3.6.** – Un numéro de voile conforme à chaque règlement de jauge est obligatoire pour tout bateau.

**3.7.** – Le Comité d'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

**3.8.** - Les organisateurs pourront, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté des organisateurs, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté des organisateurs.

#### **4 / INSCRIPTIONS**

**4.1.** – Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession de leur licence annuelle (licence 2013 avec cachet ou certificat médical et autorisation parentale pour les mineurs).

**4.2.** – Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier. (Grande-Bretagne); le montant de l'assurance en responsabilité civile doit être d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

**4.3.** – Une attestation d’assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

**4.4.** – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l’avis de course sur le site internet [www.normandy-week.com](http://www.normandy-week.com).

La liste d’équipage sera complétée lors de la chaîne d’inscription.

**4.5.** – Montants des frais d’inscription :

| <i>Catégorie</i>   | <i>Montant inscription</i> |
|--|----------------------------|
| Sportboats   | 150 euros                  |
| First Class 7.5  | 150 euros                  |
| J 80   | 180 euros                  |
| M34  | 350 euros                  |
| J 111  | 350 euros                  |
| IRC 4 : TCC inférieur à 0.980                              | 150 euros                  |
| IRC 3 : TCC supérieur ou égal à 0.980 et inférieur à 1.010 | 180 euros                  |
| IRC 2 : TCC supérieur ou égal à 1.010 et inférieur à 1.060 | 250 euros                  |
| IRC 1 : TCC supérieur ou égal à 1.060                      | 350 euros                  |

Ce montant comprend l’accueil portuaire (voir 5.3) pendant l’événement et une semaine avant et après, les grutages (hors matage unités de plus de 10 m), l’accès aux parkings réservés et au programme réceptif de la manifestation (dîner skippers – soirées).

Pour le matage des unités de plus de 10 m, un montant de 90 euros sera perçu par le port de plaisance du Havre.

**4.6.** – Les inscriptions reçues après le 1<sup>er</sup> mai 2013 seront majorées de 30%.

Pour une annulation d’inscription jusqu’au 1<sup>er</sup> mai 2013, une somme de 50 euros sera versée par l’organisation (frais de dossier) ; après cette date, le montant de l’inscription restera acquis à l’organisation.

## 5 / PROGRAMME

**5.1.** – programme de l'épreuve : toutes classes du vendredi 7 au dimanche 9 juin hors M34 et J111.

|                 | <i>PROGRAMME TOUTES CLASSES HORS M34 et J111</i>  |
|-----------------|---|
| Jeudi 6 juin    | 09H00 à 18H00 Grutages – inscriptions – opérations de jauge<br>19H00 diner buffet au SNPH   |
| Vendredi 7 juin | 08H00 à 10H30 Grutages – inscriptions – opérations de jauge<br>10H30 Briefing général à la SRH – mise à disposition à 12H00<br>20H00 Diner équipages à la SRH |
| Samedi 8 juin   | 11H00 Mise à disposition – parcours côtier pour les IRC<br>Au retour des bateaux et soirée animations sur le quai Tabarly                                     |
| Dimanche 9 juin | 10H00 Mise à disposition – pas de signal d'avertissement après 14H00<br>Grutages dès le retour à quai<br>18H00 Remise des prix à la SRH                       |

**5.2.** – programme M34 : Championnat de France de Course au Large en Equipage.

|                                   | <i>PROGRAMME M34 (Championnat de France de Course au Large en Equipage)</i>  |
|-----------------------------------|--|
| Vendredi 31 mai /<br>Lundi 3 juin | Grutages – inscriptions- opérations de jauge   |
| Lundi 3 juin                      | 15H00 Manche d'entraînement – 18H00 briefing grande course à la SRH  |
| Mardi 4 juin                      | 08H00 départ de la grande course – 230 milles environ – voir parcours en annexe 1  |
| Mercredi 5 juin                   | En soirée retour de la grande course   |
| Jeudi 6 juin                      | Mise à disposition à 12H00 – parcours en aller / retour<br>19H00 diner buffet au SNPH  |
| Vendredi 7 juin                   | Mise à disposition à 12H00 – parcours en aller / retour<br>20H00 Diner équipages à la SRH  |
| Samedi 8 juin                     | Mise à disposition à 11H00 – parcours côtier<br>Au retour des bateaux et soirée animations sur le quai Tabarly   |
| Dimanche 9 juin                   | Mise à disposition à 10H00 – parcours en aller / retour - pas de signal d'avertissement après 14H00<br>Grutages dès le retour à quai<br>18H00 Remise des prix à la SRH |

**5.3.** – programme J111 : Championnat d'Europe.

|                 | <i>PROGRAMME J111 – Championnat d'Europe</i>  |
|-----------------|---|
| Mercredi 5 juin | 09H00 à 18H00 Inscriptions – opérations de jauge  |
| Jeudi 6 juin    | 09H00 à 10H30 – fin des inscriptions – 10H30 briefing équipages                                       |
|                 | Mise à disposition à 12H00 – parcours en aller / retour   |
|                 | 19H00 diner buffet au SNPH  |
| Vendredi 7 juin | Mise à disposition à 12H00 / parcours en aller / retour   |
|                 | 20H00 Diner équipages à la SRH  |
| Samedi 8 juin   | Mise à disposition à 11H00 – parcours en aller / retour et parcours côtier                            |
|                 | Au retour des bateaux et soirée animations sur le quai Tabarly  |
| Dimanche 9 juin | Mise à disposition à 10H00 – parcours en aller / parcours - pas de signal d'avertissement après 14H00 |
|                 | 18H00 Remise des prix à la SRH  |

**5.4.** – Horaires des marées :

| <i>Heures GMT + 2</i> | <i>Coefficient</i> | <i>PM</i>     | <i>BM</i>     |
|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|
| Lundi 3 juin          | 54/55              | 07H19 / 20H02 | 01H45/ 14H13  |
| Mardi 4 juin          | 56/59              | 08H26 / 21H02 | 02H49 /15H16  |
| Mercredi 5 juin       | 61/64              | 09H26 /21H52  | 03H51/ 16H16  |
| Jeudi 6 juin          | 67/69              | 10H15 / 22H35 | 04H47 / 17H08 |
| Vendredi 7 juin       | 71/73              | 10H58 / 23H12 | 05H34/17H52   |
| Samedi 8 juin         | 75/76              | 11H35 / 23H46 | 06H16/18H32   |
| Dimanche 9 juin       | 76                 | 12H10/        | 06H54/19H09   |

**5.5.** – Les voiliers participant à la manifestation seront accueillis gratuitement au port de plaisance du Havre, Anse des Régates et Anse Joinville du samedi 2 juin au dimanche 17 juin.

**5.6.** – Une zone pour les remorques sera mise en place sur le port de plaisance.

**5.7.** – Le PC Course, le PC Organisation et le PC Presse seront installés dans les locaux des clubs partenaires et de la Ligue de Voile de Haute-Normandie.

## **6 / MATERIEL DE SECURITE**

**6.1.-** Tous les voiliers participants doivent être en règle avec la législation de leur pays.

**6.2. -** Pour les concurrents français le matériel de sécurité doit être conforme à la réglementation division 240 (voir site [www.ffvoile.net](http://www.ffvoile.net) ).



Les voiliers des classes monotypes et sportboats à l'exception des M34 et des J111 devront être armés pour une navigation à moins de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité côtier), outre le respect des règles de leur classe.

Les M34 et les J111 devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier), outre le respect des règles de classe.

Les voiliers des classes IRC devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri (matériel d'armement et de sécurité hauturier).

## **7 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les Instructions de Course seront mises en ligne sur le site de l'épreuve le 1<sup>er</sup> mai 2013.

## **8 / PARCOURS ET ZONES DE COURSE**

**8.1.** – Les parcours seront de type aller / retour, parcours côtiers et grande course de 230 milles environ pour les M34.

**8.2.** – La zone de course est située sur le plan d'eau du Havre pour les parcours en aller / retour et en Baie de Seine pour les parcours côtiers ; le parcours de la grande course pour les M34 est présenté en annexe 1.

**8.3.** – Les conditions de navigation dans et à proximité des chenaux de navigation d'accès au port du Havre sont strictement réglementées ; les concurrents devront respecter sous peine de pénalités les procédures mises en place par l'organisation de la manifestation pour organiser les entrées et sorties de port des concurrents, ainsi que la traversée des chenaux de navigation.

## **9 / PENALITES**

Pour les infractions aux règles du chapitre 2, une pénalité de rotation de un tour sera appliquée (modification à la règle 44.2 des règles de course à la voile)

## **10 / CLASSEMENT**

**10.1.** – Le système de points à minima décrit dans l'annexe A des RCV s'appliquera.

**10.2.** – Le classement général sera effectué en retirant le plus mauvais score si 4 courses ou plus sont courues et validées.

## **11 / RECLAMATIONS**

Les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.



## **12 / PLACE AU PORT.**

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée dans le port.

## **13 / LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU.**

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **14 / EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINES PLASTIQUES.**

Les appareils de respiration sous-marine et les piscines plastiques ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

## **15 / COMMUNICATIONS RADIO**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmissions radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **16/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS.**

**16.1.** – Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course.

**16.2.** – Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.

**16.3.** – L'inscription du voilier implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au 2.1 de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les R.C.V.

## **17 / UTILISATION DES DROITS**

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive)



## **18/ CONTACTS**

### **SIRIUS EVENEMENTS**

5 rue de l'Amiral Hamelin

75016 PARIS

Tel : (33) 1 47 04 61 14

Email : [contact@sirius-events.com](mailto:contact@sirius-events.com)

Site internet : [www.normandy-week.fr](http://www.normandy-week.fr)

## ANNEXE 1

### PARCOURS GRANDE COURSE DES M34

- a) La grande course des M34 sera un parcours offshore comprenant les marques suivantes à contourner :
  - Départ devant Le port du Havre
  - Marque North Ryde Middle (dans le Solent)
  - Marque Bridge (0.8 mille à l'ouest des Needles)
  - Marque Ouest St Marcouf
  - Marque Broadsword (3 milles au nord d'Omaha Beach)
  - Arrivée devant le port du Havre.
- b) La longueur du parcours est d'environ 230 milles.
- c) Le côté requis des marques à contourner et le sens du parcours seront indiqués par le comité de course au plus tard la veille de l'épreuve en fonction des prévisions météo.
- d) Les concurrents devront respecter toutes les réglementations locales et internationales.
- e) Plan du parcours.



